

Guide pratique
pour les

QUAIS ET ABRIS À BATEAUX



Édition 2012

sommaire

- 3 Le littoral et la rive
- 4 Où construire un quai?
- 5 La réglementation
- 6 Les quais flottants
- 7 Les quais sur pieds tubulaires et sur pieux
- 8 Les quais spéciaux
- 9 Les matériaux à utiliser
- 10 Les abris à bateaux



Le littoral et la rive

riches en biodiversité

Ils constituent des habitats fauniques et floristiques importants.
Ce sont des zones sensibles aux perturbations.

Un aménagement respectueux permettra :

- ▶ de **conserver la libre circulation** des eaux et des poissons;
- ▶ de **prévenir l'érosion** de la rive en conservant au maximum son caractère naturel et en la végétalisant;
- ▶ de réduire au minimum la superficie des structures sur le littoral pour **conserver les habitats naturels présents.**



rive

Où construire un quai ?

en minimisant les impacts
sur le milieu aquatique

Au moment du choix de l'emplacement du quai ou de l'abri, il faut tenir compte des **caractéristiques du site** :

- ▶ la topographie;
- ▶ la profondeur de l'eau;
- ▶ les courants et le mouvement des glaces;
- ▶ les herbiers aquatiques.

Prévoyez un accès au plan d'eau :

- ▶ d'une ouverture maximale de **5 mètres de largeur** lorsque la pente est inférieure à 30 %,
- ▶ d'une ouverture plus restreinte et en biais avec le rivage lorsque la pente excède 30 %.

ATTENTION !

Aucune **modification** du milieu naturel n'est permise dans le **littoral**. (dragage, creusage, remblayage, etc.). Plusieurs ouvrages ou structures sont également **interdits** dans la rive.

impact

La réglementation

municipale et provinciale

Vous devez demander un permis à votre **municipalité** pour effectuer les travaux suivants sur un quai ou un abri à bateau :

- ▶ la construction;
- ▶ l'entretien;
- ▶ la réparation;
- ▶ la démolition.

L'obtention d'un **permis provincial**, en vertu de la Loi sur le régime des eaux et du Règlement sur le domaine hydrique de l'État, peut être nécessaire si la structure :

- ▶ **excède 20 m²** de superficie;
- ▶ occupe **plus du dixième** de la largeur totale du cours d'eau.

D'autres autorisations préalables peuvent également être requises, par exemple, celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune lorsqu'on intervient dans l'habitat du poisson (littoral).

La mise en place doit se faire en dehors des périodes de frai du poisson.

permis

Les quais flottants



Quai flottant

flottants

Il est conseillé de retirer les installations flottantes à la fin de la saison estivale.

Les AVANTAGES :

- ▶ faibles répercussions sur le littoral, la faune et ses habitats;
- ▶ peu coûteux et faciles à construire;
- ▶ s'adaptent bien à la plupart des rivages;
- ▶ s'installent sans égard à la profondeur de l'eau.

Les INCONVÉNIENTS :

- ▶ diminuent la luminosité sous la structure;
- ▶ modifient le régime hydrique (écoulement de l'eau et érosion);
- ▶ peu appropriés dans les zones de fortes vagues ou aux endroits où le courant est important en raison de leur faible poids.

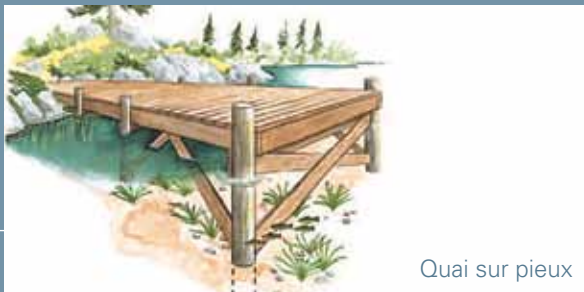
ATTENTION !

L'utilisation de ces structures doit être réservée **uniquement aux pratiques nautiques**. En aucun cas ces structures flottantes ne peuvent servir de patio.

Les quais sur pieds tubulaires et sur pieux



Quai sur pieds tubulaires



Quai sur pieux

pieux

Les AVANTAGES :

- ▶ plus stables et plus solides que les quais flottants;
- ▶ faibles répercussions sur l'écosystème aquatique (la structure permet une plus grande pénétration de la lumière dans l'eau et cause moins de perturbation du régime hydrique que les quais flottants).

Les INCONVÉNIENTS :

1. Quais sur pieds tubulaires :

- ▶ peu appropriés dans les zones de fortes vagues ou aux endroits où le courant est important en raison de leur faible poids.

2. Quais sur pieux :

- ▶ mise en suspension possible des sédiments dans l'eau lors d'opérations de mise en place des pieux;
- ▶ période de mise en place plus restreinte.

Les quais spéciaux

ne perturbent ni l'eau,
ni les terres immergées

Les PARTICULARITÉS :

- ▶ moins courants et plus coûteux;
- ▶ requièrent une connaissance approfondie des techniques d'installation;
- ▶ expertise pour l'installation rare en région.



Quai sur roues



Quai en porte-à-faux



Quai suspendu



Quai levant avec treuil

Les matériaux à utiliser

Le matériel par excellence est le **BOIS NON TRAITÉ** (**cèdre, mélèze, pruche**). Il résiste bien à la décomposition et contient des agents de conservation naturels.

Les MATÉRIAUX À ÉVITER :

- ▶ le **bois traité** : contient des substances toxiques nocives pour les organismes aquatiques et la santé humaine;
- ▶ le **béton** et les éléments en **polystyrène** : résistent mal aux hivers rigoureux et à l'action des vagues;
- ▶ les **barils de métal** et les **pneus usagés** : peuvent contenir des polluants.

cèdre
mélèze
pruche

les matériaux écologiques sont à privilégier



Types d'infrastructures À PROSCRIRE :

- ▶ Quai à encoffrement
- ▶ Quai sur piliers de béton
- ▶ Quai en béton

Les abris à bateaux

permettent de maintenir l'embarcation
hors de l'eau



Comme pour les quais, les abris à bateaux doivent être **exclusivement** flottants, sur pieux ou sur pilotis.

- ▶ l'abri à bateau peut être rattaché au quai;
- ▶ il ne doit pas posséder de murs latéraux;
- ▶ les armatures doivent être faites de bois ou de métal.

À NOTER !

Les hangars à bateau, ces grosses structures s'apparentant à des garages ou des remises, ne sont plus permis dans le littoral.

abris

RÉFÉRENCES

- ▶ MDDEP (2012) *Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Section Quais et abris à bateaux.*
- ▶ PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2011) *L'ABC des quais.* Programme de gestion de l'habitat du poisson. Édition du Québec. <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/publications/les-quais-dock-primer/documents/quais-docks-fr.pdf>
- ▶ MDDEP (2007) *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.* Direction des politiques de l'eau. 148 pages.

CRÉDITS

- ▶ Recherche et rédaction : Bianca Bédard
- ▶ Coordination : Geneviève Trudel et Marilou Thomas
- ▶ Photos : Bianca Bédard, Émilise Lessard-Therrien (page 3)
- ▶ Illustrations : Pêches et Océans Canada (MPO)
- ▶ Design graphique : Ruth Pelletier, graphiste





Ce document a été produit par le **Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Rouyn-Noranda** et l'**Organisme de bassin versant du Témiscamingue**

Ville de Rouyn-Noranda

100, rue Taschereau Est
C.P.: 220, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-7110 • Télécopieur : 819 797-7152
www.ville.rouyn-noranda.qc.ca



Organisme de bassin versant du Témiscamingue

1C, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie (Qc) J9V 1W6
Téléphone : 819 629-5010 • Télécopieur : 819 629-6256
Info@obvt.ca • www.obvt.ca

